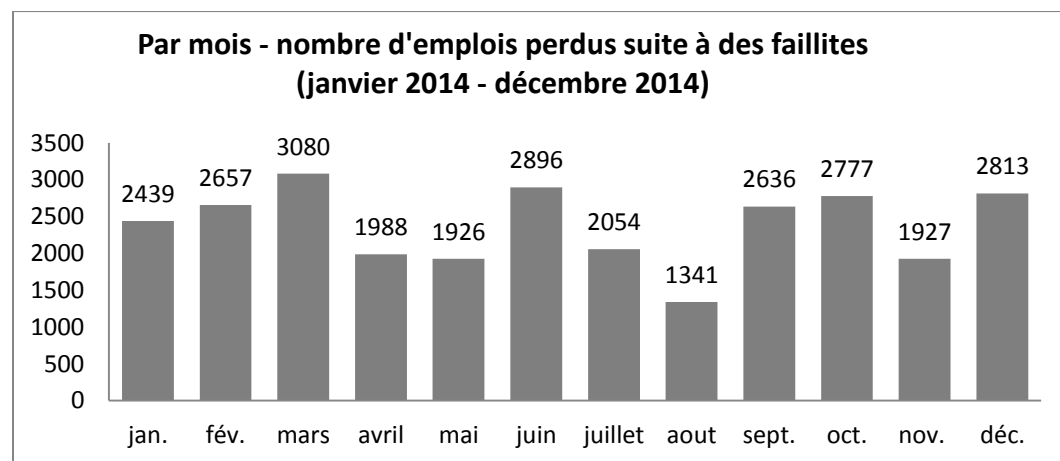


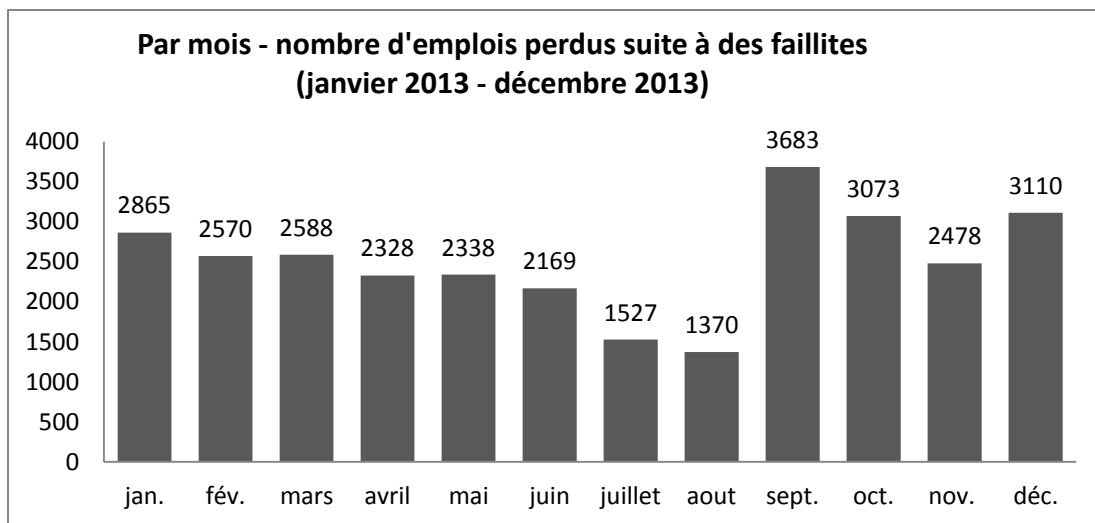
Restructurations et faillites : pertes d'emploi en Belgique en 2013-2014

Lorsque l'on s'intéresse au phénomène des pertes d'emploi en Belgique, le plus souvent, ce sont les restructurations et licenciements collectifs qui viennent à l'esprit. Du fait de leur médiatisation et de l'impact qu'elles peuvent avoir sur une région ou un secteur, elles ont un écho plus important. Dans ce document, sur base des statistiques, réalisées par le Fonds d'indemnisation des travailleurs licenciés en cas de fermeture des entreprises (<http://www.onem.be/fr/ffe/statistiques>), relatives aux faillites en Belgique et sur les emplois perdus qui découlent de ces faillites, nous avons essayé de mettre en lumière le poids réel des pertes d'emploi liées aux restructurations par rapport à un autre phénomène de pertes d'emploi que sont les pertes d'emploi liées aux faillites.

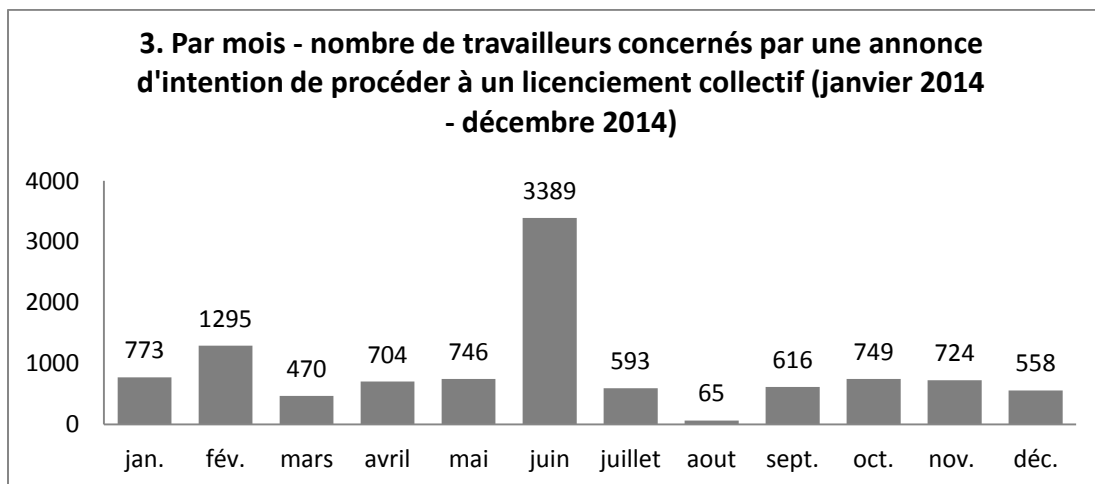
En 2014, 28.534 travailleurs ont été concernés par une fermeture d'entreprise dans le cadre d'une faillite. En 2013, ce sont 30.099 travailleurs qui ont été concernés par une fermeture d'entreprise dans le cadre d'une faillite.

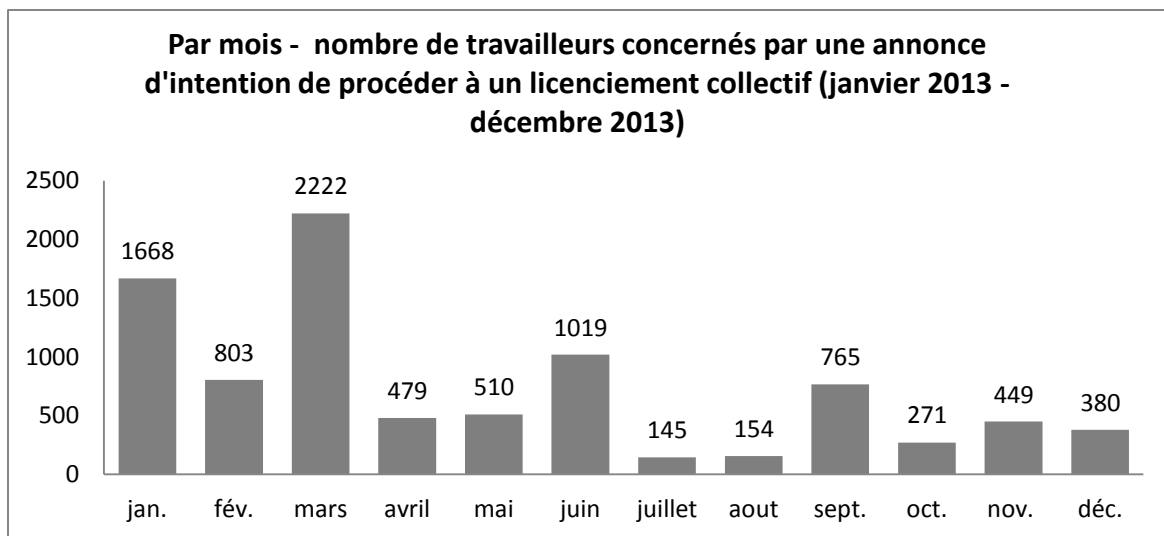
Faillites par mois en pertes d'emploi





Licenciements collectifs par mois

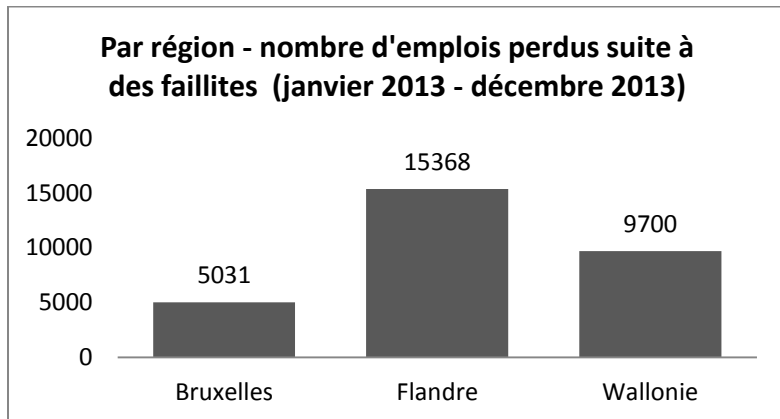
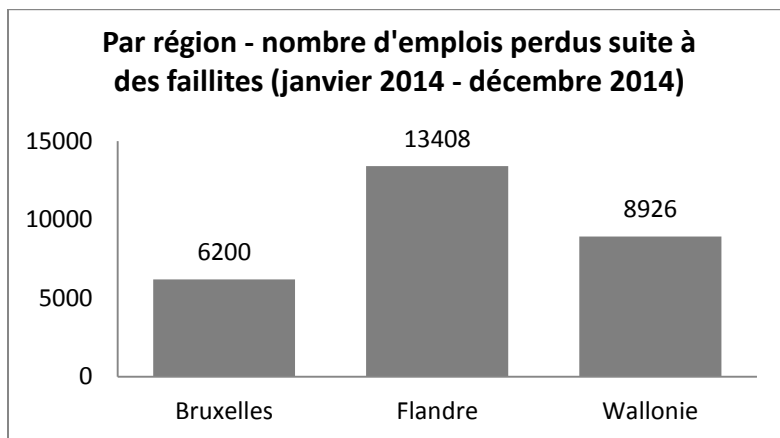




En 2014, 5830 travailleurs étaient concernés par un licenciement collectif et 28534 travailleurs étaient concernés par une faillite, ce qui représente presque cinq fois plus, en termes de pertes d'emplois.

En 2013, 8865 travailleurs étaient concernés par un licenciement collectif et 30099 travailleurs étaient concernés par une faillite, ce qui représente plus de trois fois plus, en termes de pertes d'emplois.

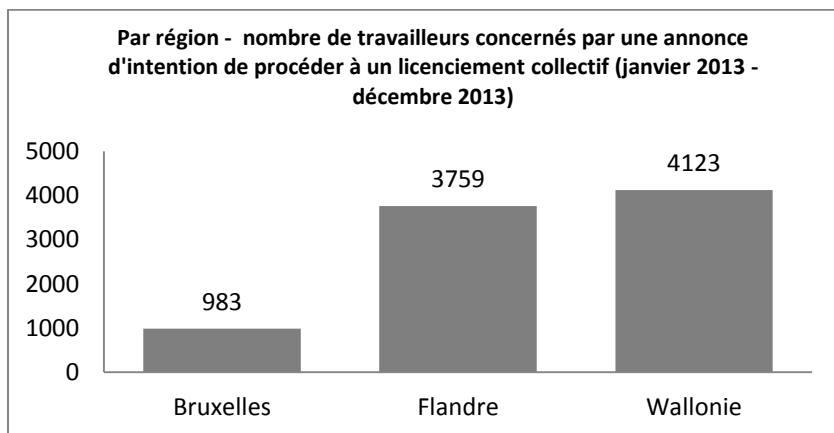
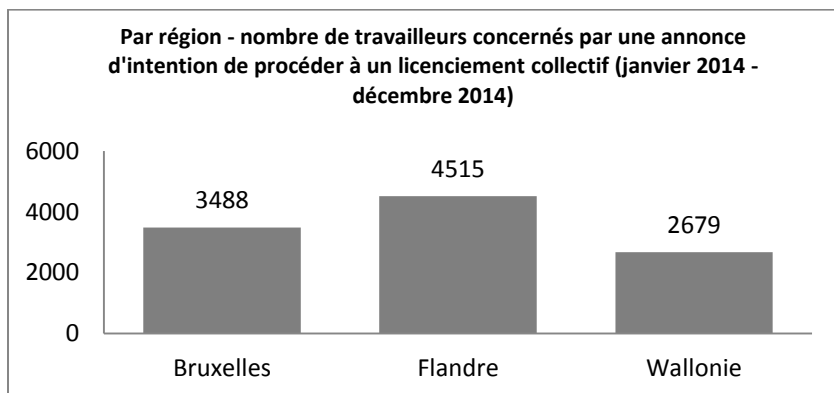
Faillites par région en perte d'emploi



En 2014, 28534 emplois ont été perdus suite à des faillites, dont 21,73% à Bruxelles, 46,99% en Flandre et 31,28% en Wallonie.

En 2013, 30099 emplois ont été perdus suite à des faillites, dont 16,71% à Bruxelles, 51,06% en Flandre et 32,23 en Wallonie.

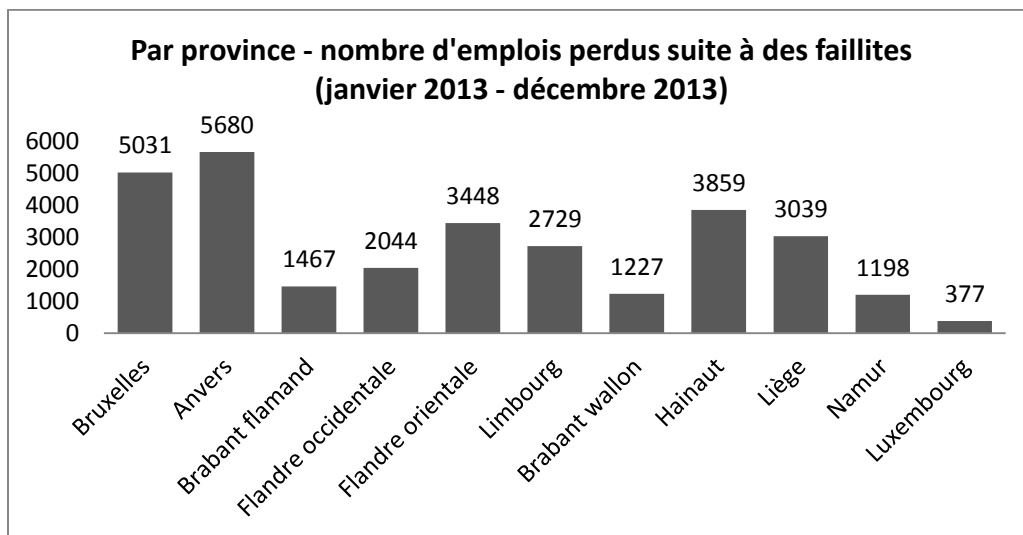
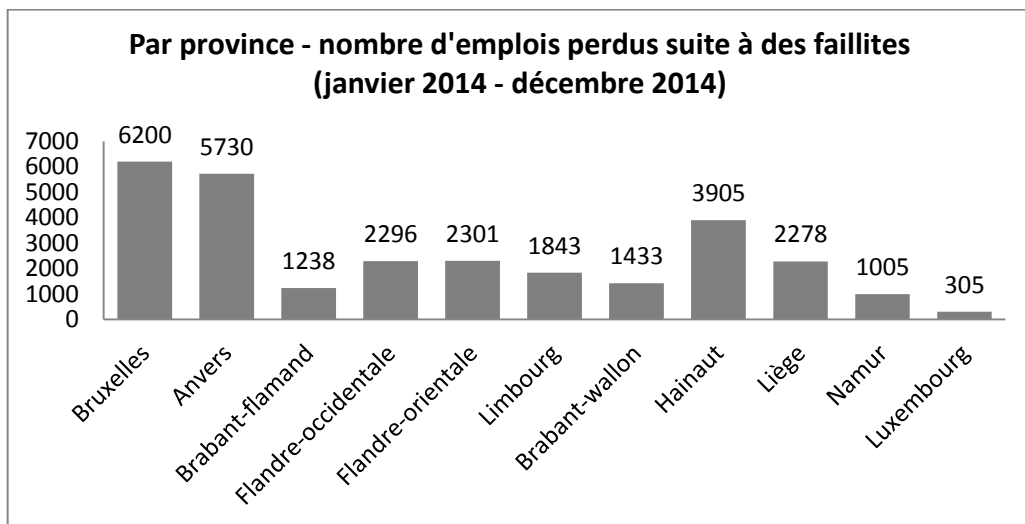
Licenciements collectifs par région



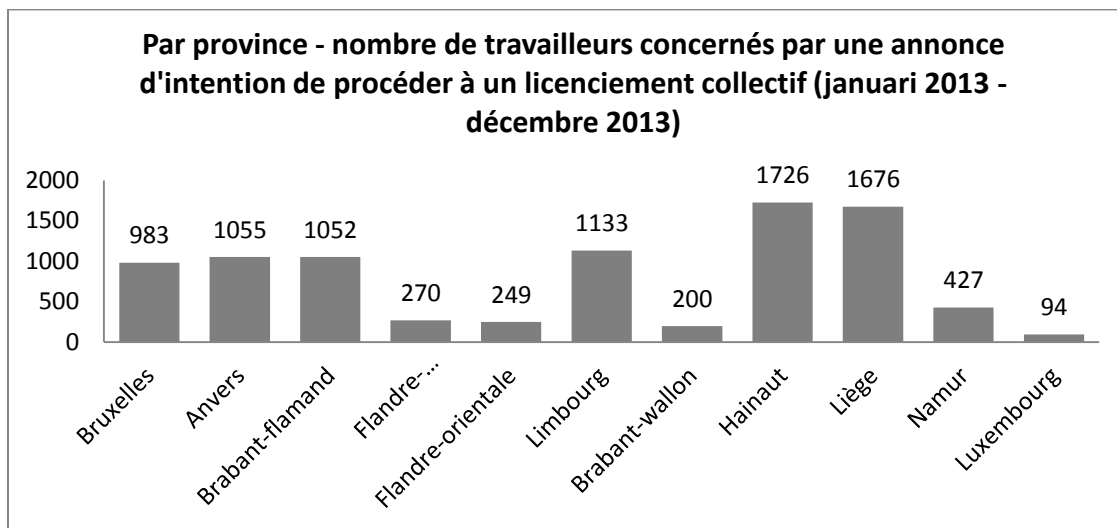
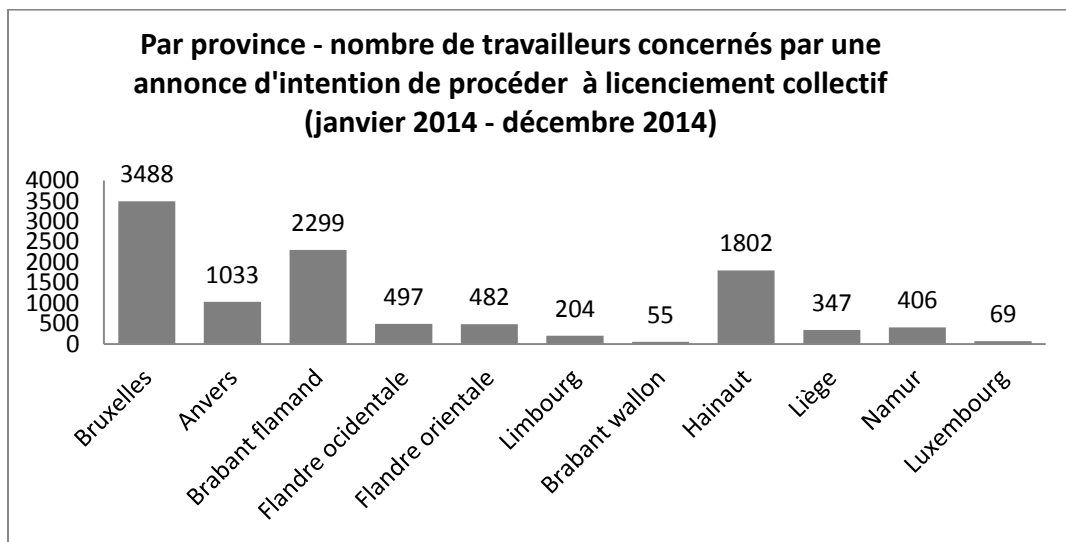
En 2014, 10682 travailleurs étaient concernés par une annonce d'intention de procéder à un licenciement collectif, dont 32,65% à Bruxelles, 42,27% en Flandre et 25,08% en Wallonie.

En 2013, 8865 travailleurs étaient concernés par une annonce d'intention de procéder à un licenciement collectif, dont 11,09% à Bruxelles, 42,40% en Flandre et 46,51% en Wallonie.

Faillites par province en perte d'emploi



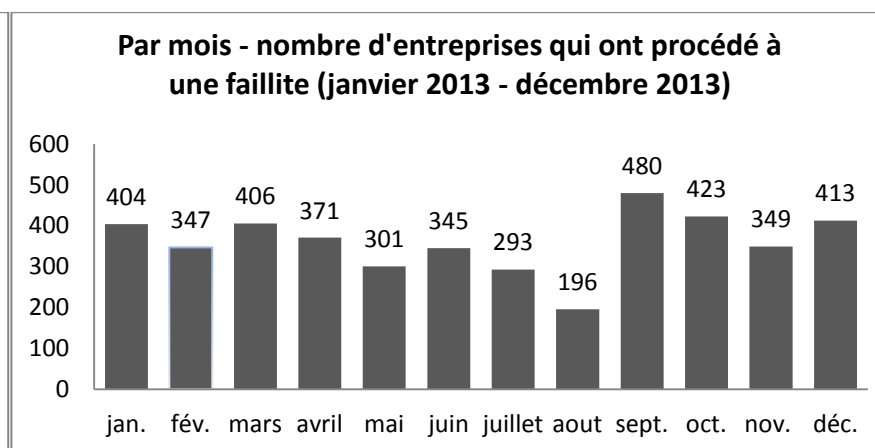
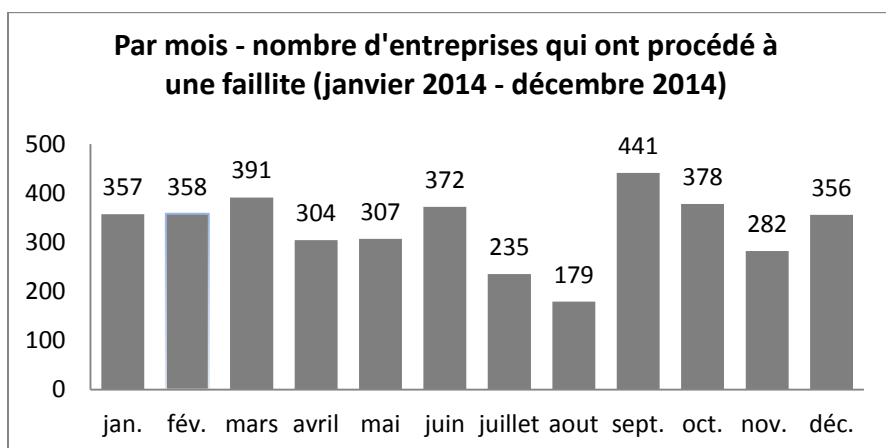
Licenciements collectifs par province



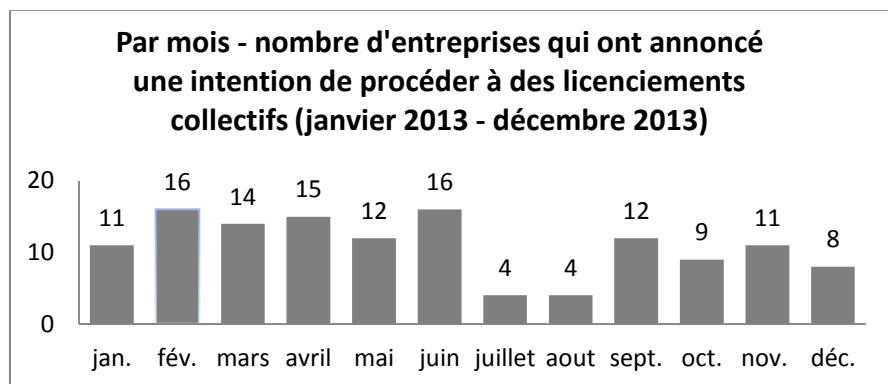
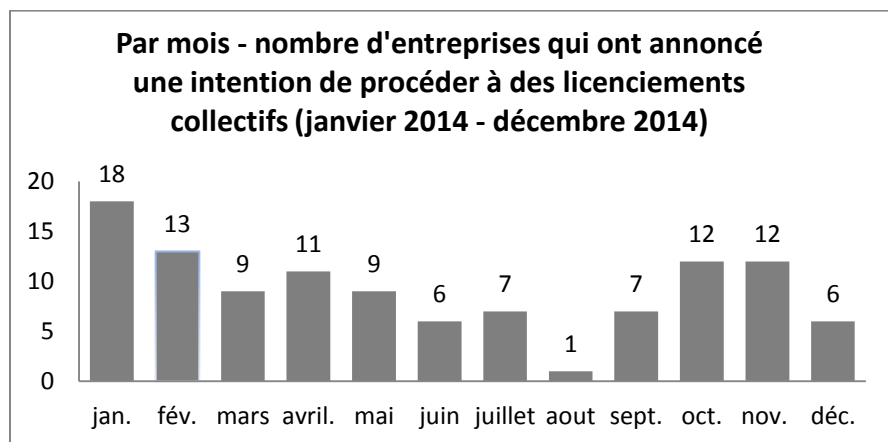
En ce qui concerne les pertes d'emploi consécutives à des faillites, à la fois pour 2013 et 2014, Anvers est la province la plus touchée en Flandre et le Hainaut est la province la plus touchée en Wallonie.

En ce qui concerne le nombre de travailleurs concernés par une annonce d'intention de procéder à un licenciement collectif, Anvers est la province la plus touchée en Flandre et le Hainaut est la province la plus touchée en Wallonie pour l'année 2014. En 2013, par rapport à 2014, les provinces de Flandre occidentale et orientale étaient moins fort touchées par les licenciements collectifs et en Wallonie ce sont le Hainaut et Liège qui sont les plus touchés.

Faillites par mois nombre d'entreprises

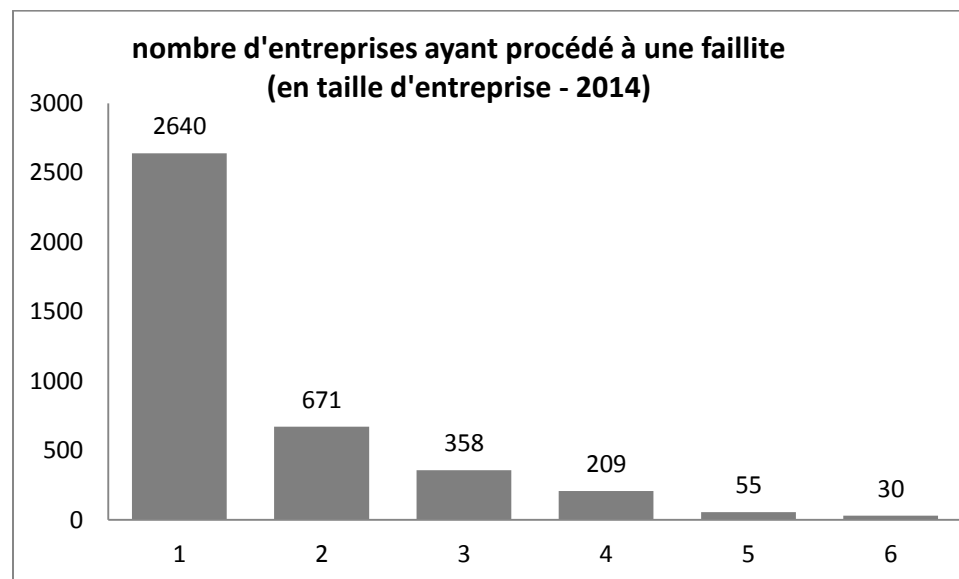


Licenciements collectifs par mois nombre d'entreprises



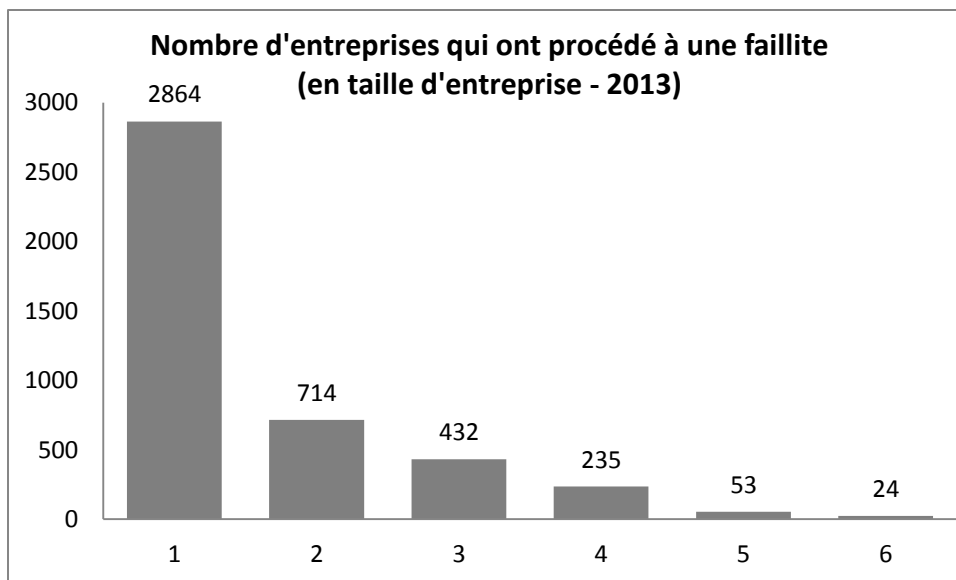
En 2014, 3960 entreprises ont procédé à une faillite. En 2014, 111 entreprises ont annoncé une intention de procéder à des licenciements collectifs. En 2013, 4328 entreprises ont procédé à une faillite alors que 132 entreprises ont annoncé une intention de procéder à une faillite. Cette importante différence peut s'expliquer par la taille des entreprises qui subissent des pertes d'emplois. En effet, si toutes les entreprises peuvent subir une faillite, pour prétendre à une procédure de licenciements collectifs, la loi impose que les entreprises aient occupé en moyenne plus de 20 travailleurs au cours de l'année civile précédant le licenciement.

Faillites avec pertes d'emploi – par taille d'entreprise



1	01 à 04 travailleurs	2.640
2	05 à 09 travailleurs	671
3	10 à 19 travailleurs	358
4	20 à 49 travailleurs	209
5	50 à 99 travailleurs	55
6	Plus de 100 travailleurs	30

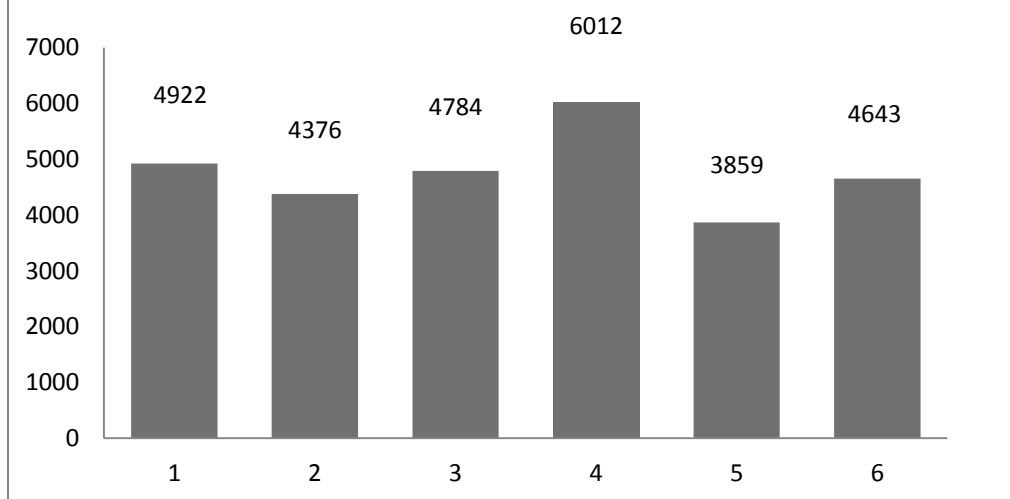
Sur base de ce graphique, nous pouvons établir qu'en 2014 sur un total de 3.960 entreprises ayant subi une faillite, 3.669 entreprises occupent moins de 20 travailleurs.



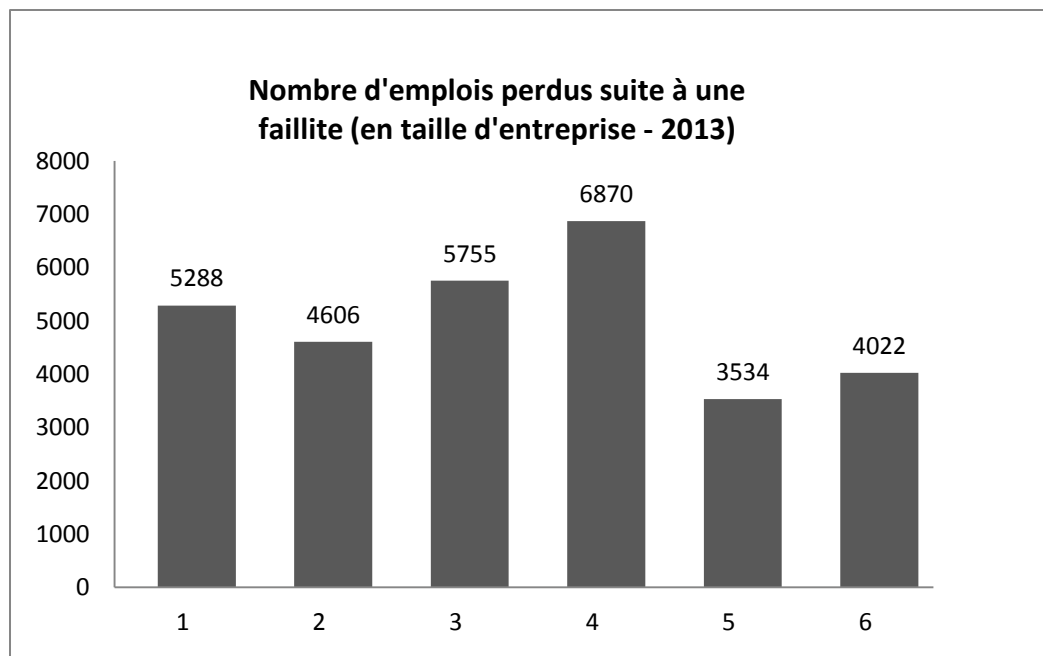
1	01 à 04 travailleurs	2.864
2	05 à 09 travailleurs	714
3	10 à 19 travailleurs	432
4	20 à 49 travailleurs	235
5	50 à 99 travailleurs	53
6	Plus de 100 travailleurs	24

Sur base de ce graphiques nous pouvons établir qu'en 2013 sur un total de 4.322 entreprises ayant subi une faillite, 4.010 entreprises occupaient moins de 20 travailleurs.

**Nombre d'emplois perdus suite à une faillite
(en taille d'entreprise - 2014)**



1	01 à 04 travailleurs	4922
2	05 à 09 travailleurs	4376
3	10 à 19 travailleurs	4784
4	20 à 49 travailleurs	6012
5	50 à 99 travailleurs	3859
6	Plus de 100 travailleurs	4643



1	01 à 04 travailleurs	5288
2	05 à 09 travailleurs	4606
3	10 à 19 travailleurs	5755
4	20 à 49 travailleurs	6870
5	50 à 99 travailleurs	3534
6	Plus de 100 travailleurs	4022

Sur base des graphiques précédents, nous pouvons établir qu'en 2014, des 28.596 emplois qui avaient été perdus suite à des faillites, 14.082 emplois ont été perdus dans des entreprises qui occupaient moins de 20 travailleurs. En 2013, 15.649 emplois sur un total de 30.075 emplois ont été perdus dans des entreprises occupant moins de 20 travailleurs.